

## SURVIE DES ENTREPRISES CRÉÉES AU PREMIER SEMESTRE 2002 : 2 SUR 3 FRANCHISSENT LE CAP DES 3 ANS

Nathalie GUILLON-DESHAYES

**A**u premier semestre 2002, 19 220 entreprises indépendantes ont été créées en Ile-de-France. Au démarrage de leur activité, 7 sur 10 n'emploient aucun salarié, et seule une sur dix emploie plus de 2 salariés (figure 1). Toutes ces nouvelles entreprises sont des « très petites entreprises », comme 96 % des entreprises franciliennes. La part des entreprises créées « ex nihilo » (créations pures) est supérieure à celle de France métropolitaine (84 % en Ile-de-France contre 78 % au niveau national).

Trois ans plus tard, deux tiers de ces nouvelles entreprises franciliennes sont toujours en activité (figure 2). Ce taux de survie est nettement supérieur à celui des entreprises créées en 1998 (60 % au bout de trois ans), et très proche du taux national. Cependant, le cap de la première année reste difficile à franchir : 12 % de cessation pour la génération 2002 contre 15 % pour la génération 1998. La survie est surtout difficile pour les entreprises où il n'y a pas de salariés.

### Des créations d'entreprises nombreuses dans les secteurs employant peu de main d'œuvre

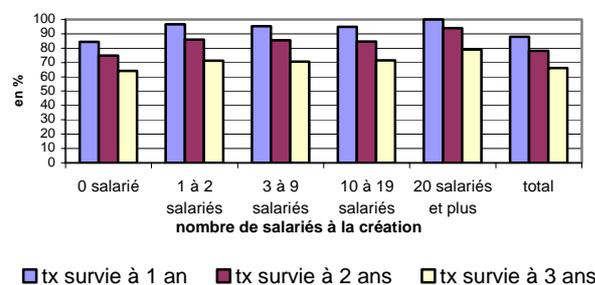
A leur création, les nouvelles entreprises (\*) employaient 35 000 personnes salariées et non salariées, soit, en moyenne, 2,2 personnes par entreprise. Les entreprises des secteurs de l'industrie, des services à la personne et des transports ont une taille supérieure à celles des autres secteurs (respectivement 2,7 ; 2,6 et 3,5 personnes par entreprise). Ainsi, ces secteurs génèrent un tiers des emplois au démarrage alors qu'ils ne représentent qu'un quart des nouvelles entreprises. A l'inverse, les entreprises de services aux entreprises et du commerce, les plus nombreuses (figure 3), emploient moins de personnes que la moyenne (respectivement 1,6 et 1,8 personnes).

Figure 1 : 7 entreprises sur 10 n'emploient aucun salarié

	Nbre de créations 1er sem 2002	dont créations pure en %
0 salarié	13 500	90,0
1 à 2 salariés	3 970	74,5
3 à 9 salariés	1 580	58,0
10 à 19 salariés	100	69,4
20 salariés et plus	70	46,3
total	19 220	83,9

source : Insee, enquête Sine 2002 auprès des entreprises créées au premier semestre 2002

Figure 2 : Taux de survie selon la taille



source : Insee, enquête Sine 2002 et 2005 auprès des entreprises créées au premier semestre 2002

(\*) Pour l'étude de l'emploi à la création des entreprises, les 1 360 entreprises déjà cessées en septembre 2002 ont été exclues. Cette analyse porte donc sur 17 855 entreprises.

## Moins d'emplois trois ans plus tard...

Dès septembre 2002, le solde net d'emplois créés est de 4 000, dont 1 200 dans le secteur de la construction. A cette date, des emplois ont été créés dans tous les secteurs. Il s'agit exclusivement d'emplois salariés, une centaine d'emplois non salariés ayant déjà disparu.

En revanche, en 2005, l'emploi total a diminué de 3 000 personnes par rapport à la situation initiale. C'est la disparition d'un tiers des nouvelles entreprises entre 2002 et 2005 qui explique cette diminution de l'emploi total.

Trois quarts des emplois perdus concernent les secteurs de la construction (-1 260 emplois) et du commerce (-1 170 emplois). Seuls les emplois du secteur des transports ont fortement progressé (+30 %), mais cette augmentation ne représente que 600 personnes. L'emploi s'accroît faiblement dans les services aux entreprises (+3 %).

## ...mais les entreprises toujours actives ont embauché

Les entreprises toujours actives fin 2005 dégagent, quant à elles, un solde net de 5 800 emplois en trois ans (+22,5 %) (figure 4). Le nombre de non salariés a diminué (-1 550 personnes), certains dirigeants ayant préféré devenir salariés de leur entreprise. Le nombre moyen de salariés par entreprise est passé de 1,07 personnes à 1,67. Il y a eu des embauches dans tous les secteurs, mais d'ampleur différente. Ce sont les entreprises de services aux entreprises qui ont le plus créé d'emploi (+ 38 %). Néanmoins, dans ces entreprises, le nombre moyen de personnes employées reste inférieur aux autres secteurs.

Les entreprises de la construction ayant réussi à survivre ont également beaucoup embauché (+ 25 %).

### Source et définitions

Le dispositif **Sine (Système d'information sur les Nouvelles Entreprises)** permet de suivre pendant cinq ans les entreprises créées ou reprises au premier semestre d'une année donnée. Il repose sur trois enquêtes postales. Ici, les entreprises créées au cours du premier semestre 2002 sont interrogées en septembre 2002 et septembre 2005. La dernière interrogation concernant cette génération d'entreprises aura lieu en septembre 2007. Les entreprises étudiées appartiennent au champ de l'industrie (y compris la construction), du commerce ou des services (hors activités financières).

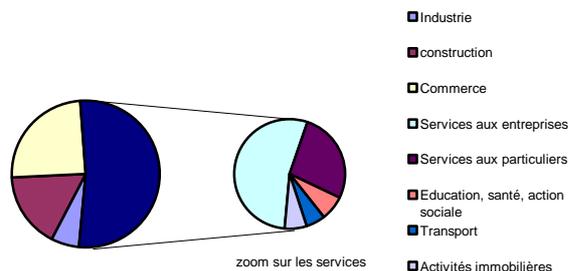
**Création d'entreprise** : la notion de création d'entreprise retenue englobe les créations "ex-nihilo" et les reprises d'activités. Elle exclut les créations faites par d'autres entreprises (filiales).

**Cessation d'entreprise** : la notion de cessation d'entreprise retenue recouvre les arrêts définitifs d'activité, les arrêts temporaires, les ventes ou transmissions et les mises en location gérance.

**Survie des entreprises** : les entreprises cessées lors de l'interrogation de septembre 2002 et n'ayant pas répondu à l'enquête (1 360 entreprises) ont été réaffectées à la tranche des "0 salarié" pour le calcul des taux de survie. Elles sont ainsi prises en compte dans les créations et les cessations.

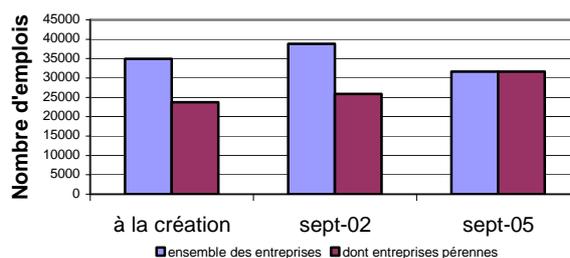
**Très petite entreprise** : entreprise de moins de vingt salariés.

Figure 3 : Une création d'entreprise sur deux dans les services



source : Insee, enquête Sine 2002 auprès des entreprises créées au premier semestre 2002

Figure 4 : Les entreprises pérennes créent des emplois



source : Insee, enquête Sine 2002 et 2005 auprès des entreprises créées au premier semestre 2002

### Pour en savoir plus

**Jean Bresner et Florence Grèsèque** : Les créations d'établissements à Paris : un effet modéré sur l'emploi-*Île-de-France* à la page n° 276 janvier 2007